



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de création (régularisation) d'une hélistation ministérielle dans l'enceinte du futur hôpital sis au lieu-dit « Stiletto » sur le territoire de la commune d'Ajaccio

Par arrêté préfectoral n° 2A-2021-09-14-00001 du 14 septembre 2021, une enquête publique concernant la demande d'autorisation ministérielle pour la création d'une hélistation (régularisation) dans l'enceinte du futur hôpital du Stiletto sur le territoire de la commune d'Ajaccio, est ouverte du lundi 18 octobre (à 9 h 30) au vendredi 19 novembre 2021 inclus (à 17h 00).

Le maître d'ouvrage est le centre hospitalier d'Ajaccio (direction)- 27 , avenue de l'Impératrice Eugénie- BP 411- 20000 AJACCIO .

Le commissaire enquêteur titulaire désigné par le président du Tribunal administratif de Bastia, est Mme Josiane CASANOVA et le commissaire enquêteur suppléant est M. Laurent CALVET.

Mme le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations écrites, orales et ses propositions lors de ses permanences prévues :

- en mairie d'Ajaccio (DGST- 6, Bd Lantivy) le lundi 18 octobre 2021 de 9 h 30 à 12 h 00 et le vendredi 19 novembre 2021 de 14 h 30 à 17 h 00 ;
- en mairie annexe de Mezzavia (route de Mezzavia) le mardi 26 octobre 2021 de 9 h 00 à 11 h 45 et le mardi 9 novembre 2021 de 9 h 00 à 11 h 45 et de 14 h 00 à 16 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique qui comprend notamment, une note de présentation non technique, l'étude d'impact et son résumé non technique, les avis obligatoires dont, l'avis de l'Autorité environnementale, la réponse du maître d'ouvrage, l'étude de l'impact sonore du projet, les permis de construire , la liste des pièces à joindre au dossier, les informations relatives à l'enquête, pourra être consulté:

- sur support « papier » et en format numérique en mairie d'Ajaccio (DGST- 6, Bd Lantivy) siège de l'enquête et en mairie annexe de Mezzavia (route de Mezzavia);

- sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante: www.corse-du-sud.gouv.fr, dans la rubrique *Publications -Enquêtes publiques* ;

Un poste informatique est également tenu à la disposition du public à la préfecture de la Corse du Sud- Palais Lantivy- cours Napoléon à Ajaccio (dans les locaux réservés à l'accueil du public) et en mairie d'Ajaccio (DGST- 6, Bd Lantivy).

Les observations et propositions du public peuvent être:

- consignées sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles tenus à sa disposition à la mairie d'Ajaccio et à la mairie annexe de Mezzavia;
- sur le registre dématérialisé via le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2660>
- par voie postale à l'attention de Mme. le commissaire enquêteur, à la mairie d'Ajaccio, siège de l'enquête ;
- et par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2660@registre-dematerialise.fr

Des informations complémentaires sur le dossier peuvent être demandées au commissaire enquêteur.

Par ailleurs, eu égard à la circulation active du virus SARS-CoV2, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, dites « barrières », devront être respectées dans les lieux clos, ainsi que le port du masque de protection et la mise à disposition de gel hydro-alcoolique.

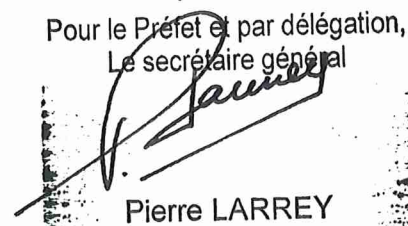
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Ajaccio, à la préfecture de la Corse-du-Sud, *direction de la coordination des politiques de l'Etat et du développement territorial- bureau de l'environnement et de l'aménagement*, sur le site internet de la préfecture et sur le registre dématérialisé, dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La ministre de la transition écologique chargée de l'aviation civile est l'autorité compétente pour prendre soit un arrêté d'autorisation de création de l'hélistation, soit un arrêté de refus.

Fait à Ajaccio, le 14 SEP. 2021

Le préfet

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Pierre LARREY